val d'oise
le département

La Présidente

Cergy, le 1 SEP. 2020

D20-DESF-2616

Exp : DESF-Direction

Monsieur Jean-Pierre MULLER
Président du groupe socialiste et apparentés
Hôtel du Département
2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY PONTOISE CEDEX

Monsieur le Président, cher Collègue,

Votre courrier en date du 14 août, par lequel vous sollicitez la mise à disposition du dossier de candidature du Département auprès des services de l'État pour bénéficier des crédits exceptionnels accordés à 30 départements qui s'engageraient dans une démarche de contractualisation destinée à assurer la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, a retenu toute mon attention.

Comme vous le savez, notre Département fait partie des collectivités qui pourront bénéficier de ces crédits. Je vous précise toutefois que l'élection de notre collectivité pour figurer dans la liste des départements attributaires de la première vague de crédits de la stratégie nationale ne s'est pas réalisée à la suite de la présentation d'un dossier particulièrement fourni. Vous trouvez ci-joint, à titre d'illustration, copie du courrier que j'ai adressé au secrétaire d'État le 1er décembre 2019.

La finalisation de la contractualisation s'accompagne, en revanche, de la constitution d'un dossier dont la structure est assez proche de celle retenue pour la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté sur laquelle notre assemblée a été appelée à se prononcer, vous vous en souvenez certainement. Ce dossier sera constitué d'un protocole formalisé, accompagné d'un tableau récapitulatif et de fiches action pour chaque objectif assigné à la contractualisation. Ce format est déterminé par les dispositions de la circulaire numéro DGCS/SD2B/DGS/SP1/2020/34 du 20 février 2020 relative à la contractualisation Préfet/ARS/Département pour la prévention et la protection de l'enfance que vous pouvez télécharger à l'adresse internet suivante : http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2020/05/cir_44980.pdf

Ainsi que vous l'avez justement supposé dans votre courrier, les travaux de discussion de ce protocole ont été suspendus durant les mois de mars à juin 2020, en raison de la pandémie de coronavirus COVID 19. Ils ont repris à la fin du mois de juin et se poursuivent activement. Nos services échangent au quotidien avec les services de l'État et les structures rattachées (direction départementale de la cohésion sociale, délégation territoriale de l'Agence régionale de santé, caisse primaire d'assurance maladie). Ils construisent, sur le mode itératif, le protocole et les fiches action. Les éléments de diagnostic, données statistiques et indicateurs de résultat sont intégrés dans les fiches action et finalisés progressivement au fur et à mesure des échanges. Par conséquent, à ce jour il n'existe aucun document finalisé qui puisse vous être transmis.

L'Observatoire départemental de protection de l'enfance qui se réunit le 9 septembre et qui doit être associé à la discussion, sera destinataire d'un document à peu près consolidé, même s'il n'est pas totalement finalisé. Notre assemblée qui se tiendra le 25 septembre se prononcera sur le document finalisé. Vous serez destinataire du dossier dans les délais légaux. Au regard du caractère très contraint du calendrier de négociation du protocole avec l'État, il me semble peu probable de parvenir à finaliser le protocole de manière anticipée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président et cher collègue, l'expression de mes respectueux hommages.

Cordialement,

Marie-Christine CAVECCHI

Pour nous écrire :
Conseil départemental du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY PONTOISE CEDEX

Pour venir nous voir :
2 avenue de la Palette
95300 PONTOISE

Tél. : 01 34 25 34 94
jean-michel.lecoq@valdoise.fr

val d'oise
le département

La Présidente

D19-DESF-5110

Affaire suivie par :
Jean-Michel LECOQ
01.34.25.35.46

Cergy, le 01 DEC. 2019

Exp : DESF-Direction

Monsieur Adrien TAQUET
Secrétaire d'État chargé de la protection de l'enfance
Ministère des solidarités et de la santé
14 Avenue Duquesne
75350 Paris

Monsieur le Secrétaire d'État, cher Monsieur Taquet,

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance que vous avez engagée, vous m'avez fait part de votre souhait d'initier dès 2020 avec un certain nombre de départements une politique contractuelle que vous envisagez d'étendre ensuite à l'ensemble du territoire national.

Vous connaissez mon attachement à la prévention et à la protection de l'enfance et, dans la ligne de ma participation à la démarche de concertation que vous avez initiée au premier semestre, je tiens par la présente à vous confirmer ma volonté de permettre au Val d'Oise de rejoindre la liste des départements qui seront appelés à contractualiser en 2020. Malgré des délais très resserrés, mes équipes ont élaboré les axes structurants d'une stratégie départementale dont vous voudrez bien trouver ci-après les grandes lignes, les équipes du Département restant à la disposition des services de l'État pour en préciser les contours et les projets qui la composent.

Engagé auprès de ses populations, le Département du Val d'Oise conduit actuellement une démarche de design de service en faveur de la promotion de la santé périnatale. Mes services accompagnent également une initiative intitulée « carte blanche » issue d'une intervention réalisée sur le territoire de la commune d'Argenteuil avec le soutien de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) qui tend à développer un réseau de professionnels capable d'offrir une prise en charge rapide pour des enfants de 6 à 11 ans. La collectivité a également financé depuis de nombreuses années un relais parental d'Argenteuil et la crèche préventive de Garges-lès-Gonesse. Je tiens par ailleurs à vous confirmer que les équipes professionnelles de la protection maternelle et infantile sauront s'impliquer avec compétence, dévouement et volontarisme dans le renforcement des interventions directes auprès des familles que vous appelez de vos vœux : bilans en écoles maternelles, visites à domicile, entretiens prénataux précoces, ...

Le Département du Val d'Oise a initié une démarche qualité qui doit se décliner dans les structures prenant en charge des enfants. Il s'est inscrit depuis plusieurs mois dans un travail de construction d'une offre d'accueil dédiée aux enfants protégés et porteurs de handicap ou proches du handicap. Dans le cadre du protocole que vous proposez, il pourrait être envisagé de compléter l'offre existante tant dans le domaine du handicap que de la parentalité et de développer les outils (référentiels, contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, ...) d'accompagnement des opérateurs.

Le Val d'Oise dispose depuis une dizaine d'années déjà d'un protocole du recueil et du traitement des informations préoccupantes. Selon les contours que vous souhaitez donner à votre initiative, il pourra éventuellement être opportun de le compléter. Une démarche de renforcement et de fluidification de l'articulation entre l'aide sociale à l'enfance et la maison départementale des personnes handicapées

est également engagée, qui pourrait utilement être renforcée et complétée par les initiatives que vous proposez dans le domaine du handicap.

De très nombreux projets pourraient également être consolidés et voir le jour dans le cadre de la contractualisation éventuelle en fonction des résultats des discussions que pourront avoir nos services respectifs : accompagnement à la réalisation des bilans de santé des enfants de l'aide sociale à l'enfance, accès à la culture, parrainage, renforcement des capacités des professionnels, albums de vie, accès au logement des jeunes majeurs, réussite scolaire, accueil des fratries, place des associations d'anciens lorsqu'elles existent, ... Le Département est à même de formaliser de nombreuses propositions dans ce domaine. Je souhaite que nos échanges à venir permettent d'affirmer au travers de ces projets notre ambition au service des enfants.

En vous remerciant pour votre engagement à nos côtés, je vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire d'État, l'expression de ma très haute considération.

Avec mon meilleur souvenir.

Marie-Christine CAVECCHI

val d'oise
le département

Jean-Pierre MULLER
Président du groupe socialiste et apparentés
Conseiller départemental du canton de Vauréal
Maire de Magny en Vexin

A20-0004567
17/08/2020

Madame Marie-Christine CAVECCHI
Présidente du conseil départemental

Cergy, le 14 AOUT 2020

Réf – JPM/OS/2020/0095

Madame la Présidente,

Le 3 février dernier, le secrétaire d'Etat en charge de la protection de l'enfance a présenté les 30 départements qui contractualiseront dès 2020 avec l'Etat pour améliorer la vie des enfants suivis par l'ASE.

Je vous ai saisi dès cet instant par courrier et à plusieurs reprises en assemblée plénière pour connaître le dossier déposé dans ce cadre par le conseil départemental qui intégrait, selon les propos du ministre, « une analyse de la situation du territoire, avec les faiblesses et les réponses possibles ».

Cette contractualisation devait par ailleurs faire l'objet d'un vote de notre collectivité avant l'été. La situation sanitaire a dû être la cause de ce report. Nous souhaiterions toutefois disposer du dossier de candidature déposé par notre collectivité afin de préparer au mieux le vote en assemblée départementale.

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma considération.

Jean-Pierre MULLER

Conseil départemental du Val d'Oise
Hôtel du Département
2, avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY PONTOISE CEDEX

tél 01 34 25 14 74
www.valdoise.fr
jean-pierre.muller@valdoise.fr